

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Concernant le calendrier modifié des séances ordinaires du conseil pour l'année 2017

Conformément aux dispositions de l'article 319 de la Loi sur les cités et villes avis est par les présentes donné que la Ville de Macamic a adopté le 13 novembre 2017 un nouveau calendrier des séances du conseil pour l'année 2017. Il a été adopté que la séance régulière du conseil municipal du mois de décembre soit fixée au :

19 décembre 2017 à 19 heures à l'hôtel de ville de Macamic

(En conséquence la séance prévue le 11 décembre 2017 est annulée)

DONNÉ CE 14 NOVEMBRE 2017

**Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe**